



Laval, le 6 janvier 2009

**MADAME MARIE-JOSÉE MÉTHOT**  
Coordonnatrice de secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET :**      Projet de train de l'Est : lien entre Mascouche-Terrebonne-Repentigny  
et Inter Propane inc. situé au 430, Sicard, Mascouche

Madame,

Nous accusons réception de votre lettre datée du 18 décembre dernier relativement à une demande d'information concernant l'objet précité.

À ce sujet, nous désirons d'abord vous informer que l'entreprise Inter Propane inc. est propriétaire d'un site où elle exploite une station de remplissage pour le gaz propane. Quant à la conformité de cette entreprise aux exigences réglementaires, lors de notre dernière intervention le 18 juillet 2007, certaines déficiences avaient été notées et, à ce jour, elles ont toutes été corrigées à l'exception d'une seule. À noter que la déficience restante ne représente pas un danger imminent pour la sécurité du public. De plus, un suivi auprès d'Inter Propane est effectué afin de s'assurer qu'il assume ses responsabilités et que la déficience soit corrigée.

Quant à la fréquence des interventions, elle est établie en fonction d'une analyse de risque et les activités requises s'intègrent, selon le cas à la planification opérationnelle annuelle. Plus concrètement, la Régie procède à l'évaluation des entrepreneurs selon une fréquence de 24 mois. En ce qui concerne l'inspection des stations de remplissage, la Régie termine, en mars 2009, une tournée d'inspection qui s'est déroulée sur deux années. Pour le prochain exercice, la Régie est à préparer, en collaboration avec l'Association québécoise du propane, (AQP) un programme d'auto-contrôle visant à assurer la vérification annuelle de chacun des sites par le propriétaire. La Régie procédera à des audits, à chaque deux ans, pour s'assurer du respect du programme de contrôle de la qualité et du respect de la réglementation.

En ce qui concerne les personnes ressources à contacter à la Régie pour répondre aux interrogations, vous pouvez communiquer avec monsieur François Hénault, chef d'équipe au (450) 680-6390 poste 256 ou sur son cellulaire au (514) 953-7039 pour toutes questions relatives à l'évaluation de l'entrepreneur et à l'inspection. Toutefois, pour les questions à l'égard du programme de surveillance, vous pouvez contacter Patrice Poirier, conseiller technique au (418) 644-8734 ou sur son cellulaire au (418) 569-5189.

Soyez assurée que je demeure disponible pour toute information complémentaire. Veuillez agréer, Madame Méthot, mes salutations distinguées.



Lyne Alarie,  
Chef de service opérationnel

c.c. : M. François Hénault, RBQ  
M. Patrice Poirier, RBQ